

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 juin 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 15/06/2023

Délibération N° D-2023-2206-05

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DYEUL Aurélie, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Gaston BURGER pour voter en son nom.

Madame DOTT Sylvie a donné pouvoir à Pierre ROTH pour voter en son nom.

Madame ROTH Mireille a donné pouvoir à Alain GROSSKOST pour voter en son nom.

Madame BAUER Liliane a donné pouvoir à André JACOB pour voter en son nom.

Membres absents excusés : ../..

Objet : Accueil périscolaire et de loisirs à Ittenheim : acquisition foncière

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le permis de construire de l'accueil périscolaire et de loisirs projeté à Ittenheim devrait être accordé sous peu. Conformément aux usages de la communauté de communes, Monsieur le Président rappelle que les communes accueillant les équipements communautaires ont la charge de la mise à disposition gratuite des terrains et de leur viabilisation.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition à l'euro symbolique sans charge des parcelles situées en section 34 et portant les numéros provisoires suivants pour la réalisation d'un accueil périscolaire et de loisirs :

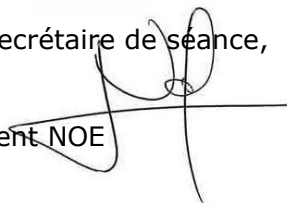
N° parcelle	Superficie en are
5/2	1.08
7/2	3.98
9/2	2.56
11/2	7.84
13/2	3.93
16/2	0.67
17/2	5.21
19/2	27.15
21/2	6.16
Total	58.58

- **prend** à la charge de la communauté de communes les frais annexes relatifs à ces acquisitions (arpentage, honoraires de notaires, etc.)
- **autorise** Monsieur le Président à signer l'acte notarié ainsi que tous les autres documents se rapportant à ce dossier.

Fait à Truchtersheim, le 27 juin 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

